



Le 10 octobre 2008

Monsieur le Président de l'Association  
des Maires de France  
41 Quai d'Orsay  
75343 PARIS CEDEX 07

Monsieur le Président

La fusion des Directions départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et des Directions départementales de l'équipement (DDE) pour créer les Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) s'accompagne d'une réforme des missions de ces services. En particulier, les deuxième et troisième conseils de modernisation des politiques publiques ont décidé de cesser définitivement l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dès 2011, ne conservant dans le service public que l'ATESAT (assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement des territoires). Les services ne doivent plus accepter de nouveaux chantiers. Cette décision doit permettre à l'Etat de réorienter ses moyens sur les nouveaux métiers d'expertises liés au « grenelle de l'environnement ».

Nous tenons à vous alerter sur cette décision lourde de conséquences pour vos collectivités locales:

Les agents du MEEDDAT et du MAP ont un savoir-faire reconnu en matière d'ingénierie publique. Cette compétence s'appuie sur la mise en pratique par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Cesser cette activité conduira à un appauvrissement des compétences de nos services.

Les besoins existent. Si l'Etat n'a pas vocation à concurrencer l'offre privée, il a vocation à satisfaire les besoins des collectivités locales. La mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale, dans son rapport déposé le 24 juin, a soulevé pour ces dernières trois difficultés majeures: l'offre privée est loin d'exister sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les territoires ruraux ; l'appel à une offre privée va augmenter le coût du service, la plus difficile neutralité de l'IP privée vis à vis des professionnels du BTP peut conduire à un renchérissement des coûts.

Les nouveaux métiers auxquels devront faire face nos ministères n'existent pas encore. Si douze champs d'action prioritaires pour une ingénierie au service du développement durable ont été retenus, en l'absence de toute base réglementaire, les actions concrètes sont encore indéterminées. Le redéploiement des moyens humains de l'IP vers ces nouveaux métiers est actuellement impossible. Le risque est grand de se séparer des compétences existantes dans les services avant toute possibilité de redéploiement vers ces nouveaux métiers.

Nos ministères avaient su développer un service d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de proximité. La montée en puissance d'une offre privée pouvait coexister avec le maintien d'une offre publique, en particulier dans les territoires ruraux qui ne bénéficieront pas d'une offre privée de proximité.

Nous vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à ce dossier et restons à votre disposition pour toutes précisions supplémentaires.

Anne-Michèle VACHIER  
SPAgri-CFDT  
Syndicat des personnels du Ministère  
de l'Agriculture et de le Pêche  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
[cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)

Hubert LEBRETON  
USE-CFDT  
Union des syndicats de  
l'Ecologie et de l'Equipeement  
30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE CEDEX  
tel : 01 40 81 24 00